

Nos références : COM035522 du 30/09/2022

Compte client : 05900944

Vos références : CDE DEV0181898-1 - SDIS DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Adresse de livraison

SI CONTACT
110 Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence Cedex
France

Adresse de facturation

SI CONTACT
110 Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence Cedex
France

Votre contact : DWI DW Pro interne
E-mail :
Tél : 04.42.90.16.04

N° TVA intra. client :

Nous avons déménagé depuis le mardi 19 avril 2022! Voici notre nouvelle adresse :
110 rue Emilien Gautier, ZAC de Lenfant, 13290 Aix-en-Provence.
Vos interlocuteurs ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et email restent inchangés.

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<u>BL N° 71582 du 09/02/2023</u>					
YEALINK UVC40	1206607 - UVC40 - 20M pixels camera - Super-wide FoV : 140? - 4x digital -- N° Série : 806607E127000028,806607E127000792	2	592,83	1 185,66	1
YEALINK BYOD-BOX	1300004 - BYOD cable hub with 1.5m USB-C cable N° Série : 800004E070000546,800004E070000571	2	86,54	173,08	1
NEWLINE HW86	HW86 - Support mobile pour écran de 55 à 100'' avec tablette camera et etagere	2	461,23	922,46	1
INSTALL/POSE INT	PRESTATIONS: ETUDE - PREPARATION - INSTALLATION - CONFIGURATION - POSE MATERIEL - TEST - PRISE EN MAIN RAPIDE UTILISATEUR	1	600,00	600,00	1
DEPLACEMENT Z2	DEPLACEMENT TECHNICIEN Z2	1	45,00	45,00	1
Sous-total BL : 2 926,20					

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Total HT	2 926,20 €
1	20,00	2 926,20	585,24	Total TVA	585,24 €

Conditions de règlement :	Echéance : 30/04/2023	Domiciliation DWPRO : SOCIETE GENERALE BIC : SOGEFRPP IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34	Total TTC	3 511,44 €
Virement à 45 jours fin de mois			Devise : EUR	Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)